

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

11 Hauteur de dossier (HD)

	CODE	DÉSIGNATION	HAUTEUR	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	434/575	Dossier, réglable par bandes velcro	340 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	436/575	Dossier, réglable par bandes velcro	360 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	438/575	Dossier, réglable par bandes velcro	380 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	635/575	Dossier, réglable par bandes velcro	400 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	442/575	Dossier, réglable par bandes velcro	420 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	444/575	Dossier, réglable par bandes velcro	440 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	2046/575	Dossier, réglable par bandes velcro, pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502	460 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	634/575	Dossier, réglable par bandes velcro, pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502	480 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	637/575	Dossier, réglable par bandes velcro, pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502	500 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	983/575	Réglage télescopique de la hauteur du dossier en 4 pas de 15 mm, dossier réglable par bandes velcro, pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502	350 - 410 mm	132,00	139,26		
<input type="checkbox"/>	984/575	Réglage télescopique de la hauteur du dossier en 4 pas de 15 mm, dossier réglable par bandes velcro, pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502	400 - 460 mm	132,00	139,26		

12 Angle du dossier

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	621	Dossier sans courbure lombaire	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	622	Dossier avec courbure lombaire	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	29	Dossier, angle réglable à partir de la surface d'assise, +/- 10° par paliers de 5°, à partir de la hauteur de dossier 380 mm. Pas en combinaison avec courbure lombaire CODE 622	226,00	238,43		

Options de dossier

	CODE	COMPATIBLE AVEC CODE...	621	622	502	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	410	Poignées de poussée longues	●	●		0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	413	Poignées de poussée courtes, pas en combinaison avec barre de poussée CODE 814 Pas en combinaison avec frein à tambour CODE 706	●	●		0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	502	Poignée de poussée, montée sur le tube du dossier, hauteur réglable en continu jusqu'à 170 mm	●	●		178,00	187,79		
<input type="checkbox"/>	814	Barre de poussée transversale, stabilise le dossier en cas de charge plus élevée. Seulement en combinaison avec poignée de poussée longue CODE 410	●	●	●	75,00	79,13		
<input type="checkbox"/>	238	Barre de stabilisation pour le dossier, se plie avec le fauteuil. Pas en combinaison avec poignée de poussée CODE 502. Recommandée à partir d'une LA 460 !	●	●		165,00	174,08		
<input type="checkbox"/>	913	Appui-tête, 300 mm, hauteur réglable en continu, seulement en combinaison avec barre de poussée CODE 814	●	●	●	293,00	309,12		

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

13 Accoudoirs et manchettes

Veillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !

1 = fixe 2 = relevable 3 = amovible 4 = verrouillable 5 = accoudoir réglable en hauteur 6 = avec recouvrement de roue
7 = escamotable pour gain de place

CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	5	6	7	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 21	Accoudoir renforcé, manchette réglable en hauteur par bouton-poussoir, extralongue, convient pour tablette thérapeutique		●	●	●	●		●	91,00	96,04		
<input type="checkbox"/> 81	Accoudoir, manchette réglable en hauteur par bouton-poussoir, courte, convient pour tablette thérapeutique		●	●	●	●		●	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/> 748	Accoudoir en aluminium dans la couleur du châssis avec isolation thermique, manchette (vissée) réglable en hauteur incl., recouvrement de roue 45 mm incl. Pas en combinaison avec frein à pression unilatéral CODE 650	●					●		0,00	0,00		
<input type="checkbox"/> 100	Accoudoir en aluminium dans la couleur du châssis avec isolation thermique, pas en combinaison avec frein à pression unilatéral CODE 650	●					●		0,00	0,00		
<input type="checkbox"/> 98	Recouvrement de roue 50 mm. Seulement en combinaison avec accoudoirs alu CODE 100								312,00	329,16		

14 Repose-jambes et repose-pieds

CODE	DÉSIGNATION	PROFONDEUR	LJ	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 54	Repose-pieds monobloc, réglable en profondeur sur 60 mm (en 4 paliers) dans la couleur du châssis, relevable, hauteur et angle réglables	150 mm	380 - 520	99,00	104,45		
<input type="checkbox"/> 87	Repose-pieds monobloc, relevable, profondeur réglable de 15 mm, dans la couleur du châssis, hauteur et angle réglables, LA jusqu'à 480 mm	100 mm	380 - 520	0,00	0,00		

LJ souhaitée en mm (mesurée sans coussin d'assise)

Réglage possible en usine de la longueur de jambe, selon le codage entre 380 et 520 mm

Accessoires repose-pieds

<input type="checkbox"/> 359	Sangle de mollet			0,00	0,00		
------------------------------	------------------	--	--	------	------	--	--

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

15 Couleurs de châssis

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	130	Gris titane	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	186	Bleu magique	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	206	Noir mat	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	212	Blanc polaire	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	216	Noir foncé	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	224	Bleu métallique	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	227	Rouge métallique	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	4919	Silverline	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	4922	Vert métallique	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	4923	Orange métallique	0,00	0,00		

Autres couleurs de châssis possibles sur demande et contre supplément ! Voir la palette de couleurs dans l'introduction du catalogue.

	CODE	DÉSIGNATION	COULEUR DE CHÂSSIS SOU-HAITÉE	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	2205	Fourche de guidage et variobloc de couleur au choix. Pas en combinaison avec fourche de guidage Hemi CODE 173/4906	<input type="text"/>	202,00	213,11		

16 Couleurs de dossier

<input type="checkbox"/>	287	Noir foncé, polyester	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	292	Tissu, respirant, noir (seulement possible pour le dossier)	95,00	100,23		

17 Accessoires pour le fauteuil roulant Protège-mains et protège-rayons

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	489	Transparent	204,00	215,22		

Anti-bascules

<input type="checkbox"/>	728	Anti-bascules, 1 paire, pivotantes	210,00	221,55		
<input type="checkbox"/>	729	1 anti-basculé, pivotante, montée à gauche	105,00	110,78		
<input type="checkbox"/>	730	1 anti-basculé, pivotante, montée à droite	105,00	110,78		
<input type="checkbox"/>	712	1 anti-basculé, enfichable, amovible, montée à gauche , seulement en combinaison avec béquille anti-basculé CODE 4930	73,00	77,02		
<input type="checkbox"/>	713	1 anti-basculé, enfichable, amovible, montée à droite , seulement en combinaison avec béquille anti-basculé CODE 4931	73,00	77,02		
<input type="checkbox"/>	691	Anti-basculés, enfichables, amovibles (paire), seulement en combinaison avec béquilles anti-basculé CODE 309	146,00	154,03		

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Béquille anti-bascule

<input type="checkbox"/>	309	Béquilles anti-bascule (1 paire)	74,00	78,07		
<input type="checkbox"/>	4930	1 béquille anti-bascule, montée à gauche	37,00	39,04		
<input type="checkbox"/>	4931	1 béquille anti-bascule, montée à droite	37,00	39,04		

Tablettes thérapeutiques seulement en combinaison avec accoudoir CODE 21 et 81

<input type="checkbox"/>	929	Tablette thérapeutique en plastique transparent, largeur d'assise réglable de 380 à 580 mm	165,00	174,08	9310452	76.84
<input type="checkbox"/>	930	Tablette thérapeutique pour utilisateur autonome , en plastique transparent, à enfiler pour la largeur d'assise définie, avec rebord à l'avant. Possible à partir d'une LA de 380 mm	165,00	174,08	9310452	76.84

Attention : L'utilisation de la tablette thérapeutique CODE 929/CODE 930 avec des roues de 24" et une hauteur d'assise arrière inférieure à 470 mm entraîne une restriction au niveau de la hauteur des accoudoirs.

Autres accessoires

<input type="checkbox"/>	833	Ceinture de sécurité avec boucle	43,00	45,37		
<input type="checkbox"/>	970	Porte-canne en combinaison avec la béquille anti-bascule	43,00	45,37		
<input type="checkbox"/>	819	Éclairage passif	26,00	27,43		
<input type="checkbox"/>	912	Pompe à air avec fixation	18,00	18,99		
<input type="checkbox"/>	936	Planche de transfert en matière synthétique	91,00	96,01		
<input type="checkbox"/>	951	Filet à provisions	10,00	10,55		

* Informations sur les pelotes Ergo Seat Pro, cf. formulaire de commande séparé.

Accessoires Xtrends

<input type="checkbox"/>	261519300	Sac à dos X-TREME	41,00	43,26		
<input type="checkbox"/>	261519600	Sac de roue « BLACK WHEEL CASE », adapté pour des roues de max. 2 x 24" ou roues 1 x 25" ou 26"	24,00	25,32		
<input type="checkbox"/>	1074231	Sac de roue « MEYRA ACTIVE », adapté pour des roues de max. 3 x 28"	123,00	129,77		
<input type="checkbox"/>	206964600	Réflecteurs de rayons 3M	85,00	89,68		

Date :

Signature :



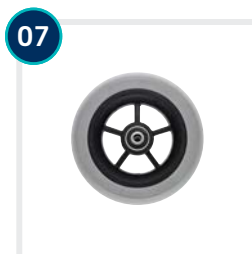
03

CODE 325



03

Article 1072386



07

CODE 154



07

CODE 161



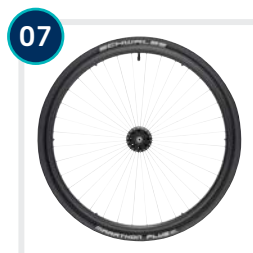
07

CODE 651



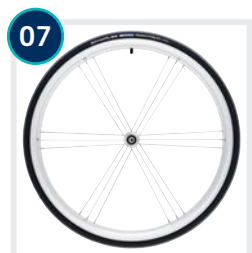
07

CODE 848



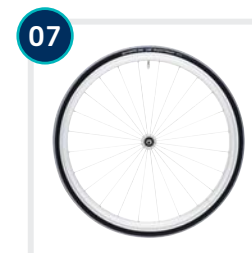
07

CODE 695



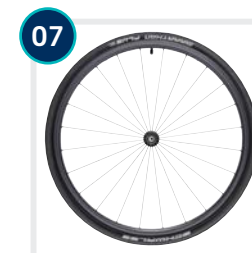
07

Article 1068705



07

Article 1068712



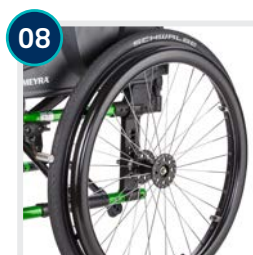
07

Article 1068713



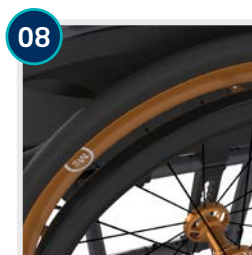
08

CODE 849



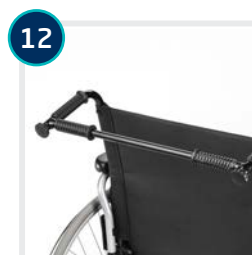
08

CODE 850



08

CODE 853



12

CODE 814



12

CODE 238



13

CODE 21



13

CODE 81



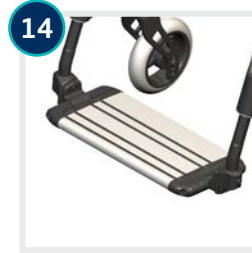
13

CODE 748



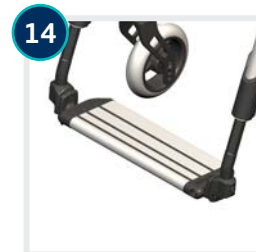
13

CODE 100



14

CODE 54



14

CODE 87

06 Déterminer la position horizontale de la roue motrice (réglage du centre de gravité)

TYPE DE CONDUCTEUR	PASSIF	MOYEN		ACTIF
Position	A	B	C	D
Distance * en mm	25	40	55	70

* Méthode de mesure : du centre du tube du dossier jusqu'au centre de l'axe en mm

08 Largeur totale en mm avec écart des mains courante de 15 mm

LARGEUR D'ASSISE	360	380	400	430	460	480	500	530	580
avec carrossage 0° (mm)	560	580	600	630	660	680	700	730	780
avec carrossage 3° (mm)	610	630	650	680	710	730	750	780	830
Dimension de pliage avec carrossage 0°	280								
Dimension de pliage avec carrossage 3°	330								

Largeur totale en mm avec frein à tambour et carrossage 0°

État déplié	LA + 210
Dimension de pliage	300

1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

1.2. Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du CODE civil allemand), une personne morale du droit public ou un patri-moine de droit publique.

2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

2.3. Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

3.2. En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

3.3. Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

3.5. Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons

partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution ou non et qui supporte les frais de transport.

4.3. Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

4.6. En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est était fixé expressément par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

5.3. Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

5.5. Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

5.6. MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le

taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

6.4. En cas de retard du client dans le règlement d'une de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

6.5. Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

7.2. Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la revente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livré par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sécurités à lever incombe à MEYRA GmbH.

7.6. En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

8.2. En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

8.3. La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

8.4. Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

8.6. Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les

délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.
- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.
- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.
- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.
- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

10. GARANTIE DES SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. MISE HORS DISTRIBUTION DU PRODUIT

Si une mise hors du produit est nécessaire à cause d'un défaut de produit ou à cause d'une obligation légale, le client est obligé de participer au déroulement pour réaliser une mise hors distribution efficace. Le client est surtout obligé d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les produits concernés. Pour cela, le client doit documenter les endroits où se trouvent les produits et le mettre à disposition de MEYRA sur demande. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur de documenter les endroits où se trouvent les produits.

10.2. Le client est obligé d'entraîner le client final en ce qui concerne l'usage du produit livré par un personnel spécialisé. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur d'entraîner le client final par un personnel spécialisé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf

absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour les renvois autorisés, ceux-ci seront facturés moyennant un forfait minimum de 79 € net..

12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12B.2. Les annulations doivent se faire par écrit.

12B.3. En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés. Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.
- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre de conventions légales, en particulier du règlement général sur la protection des données, et de les traiter au sein de l'entreprise.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

14.1. Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

14.2. Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

14.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

14.4. Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avèreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.